

## DIRECTION A MM. LES CURÉS.

Nous désirons que dans le cours des trois mois Jubilaires, outre les exhortations pressantes et assidues que les Curés donneront à leurs paroissiens d'après le texte de l'Encyclique et du Mandement, on emploie quelques jours, 2 ou 3 dans les petites paroisses, et 7 ou 8 dans les grandes, à des exercices spéciaux, accompagnés de prédications, de prières et d'offices solennels. Nous donnons pour cela toute juridiction nécessaire et utile à tous les Prêtres approuvés dans cette Province Ecclésiastique, et Nous offrons spécialement pour l'établissement de l'Association de la *Ste. Croix*, en faveur de la Tempérance dans tout ce Diocèse, le secours de M. le G. V. Mailloux, qui doit passer les mois de janvier et de février au milieu de nous. Nous recommandons aussi particulièrement la préparation des enfants à la grâce du Jubilé, et Nous souhaitons que l'on commence par eux les travaux de ce saint temps.

† J. C. Ev. DE ST. H.